



# Soutien à Mayotte :

## Ensemble face à l'épreuve

Dans la continuité de notre communication d'hier, s'agissant de la situation post cyclone Chido à Mayotte, ne pouvant pas rester indifférents face à la souffrance de nos compatriotes, aujourd'hui, plus que jamais, la solidarité et l'entraide doivent guider nos actions.

### Une mobilisation nationale

- **Plateforme de soutien psychologique** : Une ligne dédiée est ouverte pour apporter un accompagnement médico-psychologique aux victimes :
  - **Numéro** : **+33 1 44 49 24 30**
  - **Horaires** : 10h-22h (heure Mayotte) / 8h-20h (heure Paris).
  - **Langues** : Français, shimahorais et anglais.
- **Dispositifs sur le terrain** :
  - Les Cellules d'Urgence Médico-Psychologiques (CUMP) seront bientôt déployées.
  - Une équipe composée de psychiatres, psychologues et infirmiers volontaires se tient prête à intervenir pour accompagner ceux qui en ont besoin.
- **Appels à la responsabilité collective** : Chaque geste compte. Aidons les associations locales, participons aux collectes de fonds, et restons solidaires des familles affectées.

### Une Journée de Deuil National le 23 décembre 2024

En hommage aux victimes, le président de la République a décrété une journée de deuil national le **lundi 23 décembre 2024**. Ce moment solennel sera marqué par :

- La mise en berne des drapeaux sur tous les bâtiments publics.
- Une minute de silence à observer à 12 heures.

**L'UNSa Justice** appelle chacune et chacun d'entre-nous à respecter cette journée de recueillement pour rendre hommage aux disparus et soutenir les survivants dans leur résilience.

### Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Par arrêté ministériel daté du 19 décembre 2024, le gouvernement a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour plusieurs communes de Mayotte. Cette décision permet aux victimes de bénéficier de garanties élargies au titre de leurs assurances pour les dommages causés par les chocs mécaniques des vagues, les vents cycloniques, les inondations et les coulées de boue. Les démarches pour activer ces garanties sont à initier sans délai auprès des assureurs.

## **Agir ensemble, aujourd'hui et demain**

**Mayotte a besoin de notre aide !...** En denrées alimentaires, en eau potable et toutes autres nécessités répondant à l'urgence sanitaire et humanitaire ; en cette période de reconstruction, nous devons rester unis et mobilisés pour répondre aux besoins immédiats et assurer un avenir meilleur pour l'île et ses habitants.

- **L'UNSa Justice apporte son soutien à toutes les initiatives locales.**
- **L'UNSa Justice invite les personnels à contacter les plateformes d'aide pour contribuer.**

# **Solidarité, courage et unité : Ensemble pour **Mayotte.****

Paris, le 19 décembre 2024

Le Secrétaire général,  
Jean-François FORGET